



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

# *38<sup>ème</sup> Rallye National de FOURMIES en AVESNOIS*

## **01 et 02 Août 2020**

### **REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF**

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

*Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.*

## PROGRAMME - HORAIRES

<b>Parution du règlement</b>	<b>Le Vendredi 29 mai 2020 à minuit</b>
<b>Ouverture des engagements</b>	<b>A la parution du règlement</b>
<b>Clôture des engagements</b>	<b>Le Lundi 20 Juillet 2020 à minuit</b>
<b>Parution du Road-Book</b>	<b>Le Samedi 25 Juillet 2020 à 9 heures</b>
<b>Reconnaisances</b>	<b>Les reconnaissances auront lieu le Samedi 25 Juillet de 9h à 18h, le Vendredi 31 Juillet de 9h à 18h00 et le Samedi 01 Août de 9h à 12h 30.</b>
<b>Vérifications administratives</b>	<b>Le Samedi 01 août 2020 Juillet de 8h 45 à 13 h 30 à la Maison des Associations, Place de l'Hôtel de Ville de FOURMIES</b>
<b>Vérifications techniques</b>	<b>Le Samedi 01 août 2020 9h 00 à 13h45 sur la Place Verte à FOURMIES</b>
<b>Mise en Parc fermé</b>	<b>Aussitôt après les vérifications techniques</b>
<b>1<sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires sportifs</b>	<b>Le Samedi 01 août 2020 à 13h00</b>
<b>Publication de la liste des équipages autorisés</b>	<b>Le Samedi 01 août 2020 à 14 h 30 au tableau d'affichage Officiel</b>
<b>Publication des heures et ordre des départs</b>	<b>Le Samedi 01 août 2020 à 15h 00 au tableau d'affichage Officiel</b>
<b>Départ de la 1<sup>ère</sup> étape</b>	<b>Le Samedi 01 août 2020 à 15h30 sur la Place Verte à FOURMIES</b>
<b>Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape</b>	<b>Le Samedi 01 août 2020 à 21h 07 sur la Place Verte à FOURMIES</b>
<b>Affichage du classement provisoire de la 1<sup>ère</sup> Etape</b>	<b>Le Samedi 01 août 2020 à 23h00 sur la Place Verte à FOURMIES au Tableau d'affichage officiel</b>
<b>Affichage des heures et ordre de départ de la 2<sup>ème</sup> étape</b>	<b>Le Samedi 01 août 2020 à 23 heures sur la Place Verte à FOURMIES au Tableau d'affichage officiel</b>
<b>Départ de la 2<sup>ème</sup> étape</b>	<b>Le Dimanche 02 août 2020 à 8h 00 sur la Place Verte à FOURMIES</b>
<b>Arrivée du Rallye</b>	<b>Le Dimanche 02 août 2020 à 16 h 30 sur la Place Verte à FOURMIES</b>
<b>Affichage du classement provisoire Final</b>	<b>Au plus tard 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture au dernier CH</b>
<b>Affichage du classement officiel définitif</b>	<b>30 minutes après l'affichage du classement provisoire</b>
<b>Vérifications techniques finales</b>	<b>Le Dimanche 02 août 2020 au Garage SPEEDY, Zone Commerciale CARREFOUR, Rue Théophile Legrand à FOURMIES.</b>
<b>Remise des coupes</b>	<b>Sur le podium d'arrivée au fil des arrivées</b>

## LIEUX :

Distribution des Road-Book	Café du Gymnase Rue FAIDHERBE à FOURMIES sauf le samedi 01 août 2020 à l'Hôtel de Ville de FOURMIES
Vérifications administratives	Maison des Associations, Place de l'hôtel de ville de FOURMIES
Vérifications techniques	Place Verte à FOURMIES
PC Course	Hôtel de ville de FOURMIES
Collège des commissaires	Hôtel de Ville de FOURMIES
Tableau d'affichage officiel	Hall de l'hôtel de ville de FOURMIES
Parc fermé de départ et d'arrivée	Place Verte à FOURMIES
Parc d'assistance	Place Verte à FOURMIES

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile SAMBRE ET HELPE organise les 01 et 02 août 2020 un Rallye intitulé :

### **38<sup>ème</sup> Rallye National de FOURMIES en AVESNOIS**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France N° le \_\_\_\_\_ et par la FFSA sous le permis d'organiser \_\_\_\_\_ en date .

**FFSA**

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

### PERMIS D'ORGANISATION

N° : **277**

DATE : **19 mai 2020**



## Comité d'Organisation

Président	Eric LEFEBVRE
Membres	Les membres du Comité Directeur de l'ASA SAMBRE ET HELPE
Secrétariat	; <a href="https://rallye-fourmies-avesnois.fr">https://rallye-fourmies-avesnois.fr</a> .
Permanence pendant le Rallye	Hôtel de Ville 59610 FOURMIES tél : 03 27 59 69 91

### *Organisateur administratif et technique*

Nom : Eric LEFEBVRE ASA SAMBRE ET HELPE

Adresse : ..... 45 rue d'Avesnes 59177 sains du nord

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment

le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

### **1.1P. OFFICIELS**

Observateur de la ligue	François LANGLET
Président du collège des commissaires sportifs	Clément MASCLEF
Membres du collège des commissaires sportifs	J. François ROUSSELLE LIC 2589 01/12 Patrick GRENIER LIC 220147 01/12
Directeur de course	Thomas LEMIRE LIC 35253 01/11
Directeur de course adjoint + <b>Nouveau départ</b>	Mathieu LANGLET LIC 122227 01/01
Directeur de course VHC VHRS	Laurent LAMBERT
Adjoints a la direction de course PC	Martine PICHELIN LIC 18416 01/11 Jérémy IMBERT
Adjoints à la direction de course sur les ES	Patrick PERRIN LIC 6678 01/12 Océane POINSENET LIC 126543 01/11
Adjoint à la direction de course véhicule tricolore	J. Paul MAILLARD LIC 73 01/12
Adjoint à la direction de course véhicule 00	Mathieu BAUDUIN
véhicule autorité	Daniel DESCAMPS LIC 210042 01/09
Commissaire technique responsable + RALLYE 2	Jean Michel DESSE LIC 5538 01/12
Commissaires techniques	Régis THILMANY LIC 110645 01/11 Yves VANACKERE LIC 16711 01/12 André FONTAINE LIC 01/16 Denis THUILLIEZ
VHC-VHRS	Bernard POTTIER LIC 5010 01/12

Chargés des relations avec les concurrents Resp	Aurélie FERNANDES Michel TESNIERE LIC 125487 13/17 Hubert GUYOT LIC 137484 13/03
Responsable de la Presse	

Classements informatique et liaisons radios	Ligue des Hauts de FRANCE, Sébastien DUFRESNE
Responsable du chronométrage VHC MODERNE VHRS	Jean Philippe BACQ LIC 5147 01/02 Thierry DUGRAIN David CHARRE
Juges de faits	J. Jacques RODRIGUEZ LIC 6857 07/01 Nicole RODRIGUEZ LIC 30703 04/08

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le Rallye National de FOURMIES en AVESNOIS compte pour la Coupe de France des Rallyes 2020, coefficient 3 et pour le championnat des rallyes de la ligue du sport automobile des Hauts de FRANCE (Pilotes et copilotes) 2020 et pour le Challenge ASA SAMBRE et HELPE / Michel POSEZ 2020. Le Rallye de FOURMIES en AVESNOIS autorise la participation des concurrents étrangers.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés seront convoqués pour les vérifications administratives qui auront lieu, selon les horaires individuels publiés sur le site internet de l'organisation <https://rallye-fourmies-avesnois.fr> et qui auront lieu le Samedi 01 AOUT 2020 entre 8h45 et 13H45 dans le hall de l'hôtel de ville de FOURMIES.

Les vérifications techniques auront lieu 15 minutes après la fin des vérifications administratives de 9h00 à 14h30 à FOURMIES Place Verte.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage SPEEDY, Zone Commerciale CARREFOUR, Rue Théophile Legrand à FOURMIES.

Le Taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60 € TTC.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au rallye National de FOURMIES en AVESNOIS doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 20 juillet 2020 à Minuit – cachet de la poste faisant foi - à l'adresse suivante : Vincent JUSTICE 13 Rue du Moulin 59219 ETROEUNGT ou par mail à [justice.vincent@orange.fr](mailto:justice.vincent@orange.fr)

, mais dans ce cas la demande d'engagement ne sera prise en compte qu'à réception du montant des droits d'engagements et des photocopies de tous les documents nécessaires .

**3.1.10P.**Le nombre maximum des partants ne sera pas supérieur à 130 voitures. Soit 90 modernes et 20 VHC et 20 VHRS. Si le nombre de VHC et de VHRS est inférieur à 40 partants la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 130 équipages au total. Il en sera de même si le nombre des équipages modernes est inférieur à 90 les équipages VHC et VHRS pourront être ajoutés

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 456 € (y compris contribution Commissaires), 356 € pour les équipages (pilote et copilote) licenciés à l'ASA SAMBRE ET HELPE (y compris contribution Commissaires), 406 € (y compris contribution Commissaires) pour les équipages dont un membre est licencié à l'ASA SAMBRE ET HELPE.
- sans la publicité facultative des organisateurs : **906 €** (y compris contribution Commissaires), **706 €** pour les équipages (pilote et copilote) licenciés à l'ASA SAMBRE ET HELPE (y compris contribution Commissaires), **806 €** (y compris contribution Commissaires) pour les équipages dont un membre est licencié à l'ASA SAMBRE ET HELPE.
- La somme de 6 € est exclusivement affectée aux challenges récompensant les commissaires de la ligue du sport automobile des Hauts de FRANCE.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, ainsi que de la photocopie des documents suivants :

- Permis de conduire et licence du Pilote et du co-pilote
- 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation du véhicule.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée Place Verte à FOURMIES.et un parc à plateaux sera obligatoire.(le lieu et l'adresse vous sera communiquée lors de la remise du road book).

### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

### 4.8 : GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle administratif avant **le rallye**, contre une caution (en chèque ou en espèce de 200€).

**Il seront activés à la sortie du parc de départ de l'épreuve (par un officiel)**

Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas renvoyé dans les délais indiqués et il sera alors perçu 50€ de frais administratifs.

En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendus au P.C. du rallye, ou à défaut, remis à un officiel **du rallye**. En cas d'impossibilité, les traceurs doivent être renvoyés par colissimo le lendemain de l'épreuve au plus tard, à l'adresse suivante :

**LIGUE DES HAUTS DE FRANCE – 3 rue du moulin brulé – 62100 CALAIS (03 21 85 90 90 )**

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye.

Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue.

Le matériel de fixation sera fourni. Après le rallye, cette plaque ne sera pas reprise et pourra servir pour d'autres **rallyes**. Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye.

Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « panic ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour une demande d'aide médicale grave, à l'exclusion de toute autre demande. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'ES sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le directeur de course et/ou le collège des commissaires sportifs.

## **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

### **5.1P : Identification des voitures**

Conforme au règlement standard FFSA.

**5.2P** : La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le Rallye National de FOURMIES en AVESNOIS représente un parcours de 336,830 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales sur 3 parcours différents d'une longueur totale de **131.750** km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1, 3, 5, 7, 9	LE GRAND CHEMIN	15.08 Km	X5	75.400 Km
ES 2, 4,6,,8,,10	LE CHEMIN JAUNE	11,340Km	X5	56.700 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **6.2.5P.**



Les reconnaissances auront lieu le Samedi 25 Juillet de 9h à 18h, le Vendredi 31 Juillet 2020 de 9h à 18h00 et le Samedi 01 août de 9h à 12h 30.

Le nombre maximum de passages autorisés sera de 3.

**Reconnaitances INTERDITES les jours non indiqués fêtes dans certains villages traversés**

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Combinaisons orange
- Chef de poste : Chasubles orange.

La couleur des chasubles doit être en adéquation avec les RTS.

Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord.

*Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.*

### 7.3.17. Nouveau départ après abandon/Rallye 2

Conforme au règlement standard des Rallye 2019.

#### 7.5.17.4P ABANDON

En cas d'abandon (sur le routier ou sur une ES), les concurrents ont l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone suivant :

**03.21.81.47.19**

Toute omission sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

## ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces

. Les chèques correspondants à la remise des prix seront envoyés par courrier dans les 72h suivant la fin de l'épreuve

		1 er	2ème	3ème	4ème	5ème
Classement Général		450€	240€	190€		
Par Classe						
	De 1 à 3 Partants	150€				

	<b>De 4 à 5 Partants</b>	<b>220€</b>	<b>150€</b>			
	<b>De 6 à 10 Partants</b>	<b>250€</b>	<b>180€</b>	<b>150€</b>		
	<b>De 11 à 15 Partants</b>	<b>370€</b>	<b>200€</b>	<b>180€</b>		
	<b>Plus de 15 Partants</b>	<b>450€</b>	<b>230€</b>	<b>200€</b>	<b>90€</b>	<b>50€</b>
<b>Équipage Féminin</b>		<b>220€</b>	<b>180€</b>	<b>150€</b>	<b>90€</b>	<b>50€</b>

**Les prix en espèces ne sont pas cumulables**

**Pour la remise des prix, les classes suivantes seront regroupées : N et FN ; A et FA ; R et FR.**

**Il sera distribué de nombreuses coupes.**




---

**La remise des coupes aura lieu sur le podium, au fil des arrivées**